



ARRÊTÉ TEMPORAIRE, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

N° 468-2024-RG - REGLEMENTATION GENERALE - MACON PREND SES QUARTIERS D'ETE - CENTRE PAUL BERT - INTERDICTION DE CONSOMMATION D'ALCOOL, DE FUMER OU DE VAPOTER, ACCES INTERDIT AUX CHIENS - DU 15 JUILLET AU 09 AOUT 2024

1 DOCUMENT - Publié le 10 juillet 2024



468_2024_RG_D.pdf
(.pdf, 151,2 KB)

 **TÉLÉCHARGER**

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

 03 85 39 71 00

**ESPACE
PRESSE**